OBJET :
RD n° 751 du PR 51+500 au PR 54+400 et du PR 55+448 au PR 56+313 - Hors agglomération
Communes de CHAUMONT-SUR-LOIRE et RILLY-SUR-LOIRE
Battue administrative

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la route

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté en date du 1er juillet 2021 donnant délégation à Madame Isabelle BARGE, Directeur des Routes et des Mobilités

VU la demande de la Direction Départementale des Territoires chargée d'organiser une battue administrative, en date du 19 janvier 2026,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation afin de permettre l'exécution d'une battue administrative,

CONSIDERANT qu'il convient de limiter la vitesse afin d'assurer la sécurité des usagers dans l'éventualité d'une traversée d'animal ou de chien,

ARRETE

ARTICLE 1

La vitesse de circulation sera réduite de 80 km/h à 50 km/h et il sera interdit de dépasser sur la RD n° 751 du PR 51+500 au PR 54+400 et du PR 55+448 au PR 56+313, le jeudi 05 février 2026, de 09H00 à 16H00.

Il sera posé un AK 14 (!), un B14 (50 km/h) et un B3 (interdiction de dépasser) de part et d'autre, afin d'inciter les usagers de la route à ralentir.

Des rappels de restrictions seront installés à chaque intersection de route débouchant sur la RD 751.

Des panneaux type "chasse en cours" seront implantés afin d'informer les usagers de l'objet des restrictions.

Conseil départemental de Loir-et-Cher - Hôtel du Département - Place de la République, 41020 Blois Cedex
Tél : 02.54.58.41.41 - Fax : 02.54.58.42.21 - www.le-loir-et-cher.fr
Division Routes Centre 55 rue Laplace 41000 BLOIS
Tél : 02.54.56.34.80 - Fax : 02.54.56.34.89

ARTICLE 2

La signalisation réglementaire relative aux restrictions de circulation se rapportant à la battue administrative sera mise en place par les soins des organisateurs de la battue administrative et à leurs frais.

La signalisation d'information réglementaire se rapportant à la battue administrative sera mise en place par les soins des organisateurs de la battue administrative et à leurs frais.

L'information faite aux riverains se rapportant à la battue administrative sera assurée par les soins des organisateurs de la battue administrative et à leurs frais.

La signalisation sera conforme à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (Livre I - Partie 8). Elle devra être adaptée en permanence à la nature des dangers et à l'importance des contraintes qui la justifient.

Dans le cadre des actions de surveillance du réseau confiées à la Division Routes Centre, celle-ci peut être amenée, en cas de signalisation non réglementaire ou inadaptée, à informer l'organisateur des diffcultés générées, à interrrompre la battue administrative ou à prendre toutes les mesures conservatoires nécessaires.

ARTICLE 3

La circulation pourra être rétablie sans préavis dans la mesure où l'état d'avancement de la battue le permettra.

ARTICLE 4

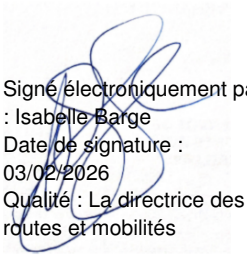
Cet arrêté devra être affiché à chaque extrémité de la zone de battue.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera publié conformément à la loi en vigueur.
Un exemplaire sera adressé à :

- Conseil départemental de Loir-et-Cher - Chef de la Division Routes Centre - 55 rue Laplace - 41000 - BLOIS
- ERC41 - Direction des Transports et des Mobilités Durables - 15, mail Clouseau - 41000 BLOIS
- Monsieur le Chef du Détachement des Territoires - Unité Motocycliste zone CRS - 85 rue Bergson - BP 209 - 37542 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Loir-et-Cher - 16 rue Signeulx - 41013 BLOIS cédex
- DOTC BEAUCE SOLOGNE - Responsable Transports - 5 avenue Montesquieu - BP 36704 - 45067 ORLEANS Cedex 2
- Direction Départementale des Territoires du Loir et Cher - Service Eau et Biodiversité - 31 Mail Pierre Charlot - 41012 Blois
- Le Maire de la commune de CHAUMONT-SUR-LOIRE
Le Maire de la commune de RILLY-SUR-LOIRE
- Transdev 9 rue Alexandre Vezin 41000 Blois
- Kéolis Blois 22 rue Laplace 41000 Blois
- Agence Azalis 3 rue du Commerce 41000 Blois
- Agglopolys 1 rue Honoré de Balzac - CS 4318 - 41043 Blois Cedex - à l'attention du Responsable du Département Transport

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,



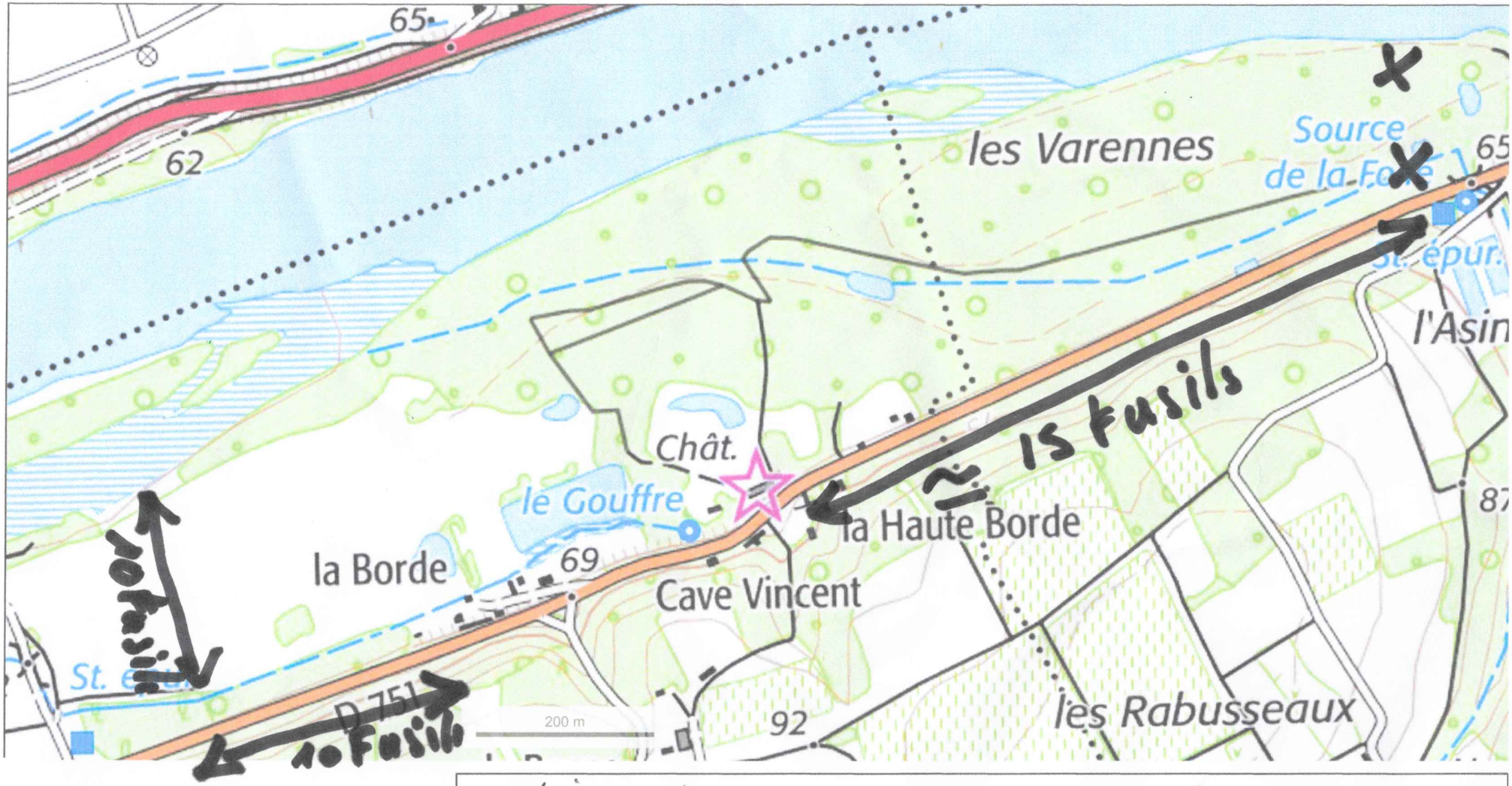
Signé électroniquement par : Isabelle Barge
Date de signature : 03/02/2026
Qualité : La directrice des routes et mobilités

"Dans un délai de deux mois à compter de la publication, le présent arrêté peut faire l'objet des voies de recours de droit commun contre les décisions administratives. Celles-ci peuvent s'exercer :

- soit directement auprès du Tribunal Administratif,
- soit auprès du Président du Conseil départemental qui dispose d'un délai de deux mois pour statuer.

Au terme de ce délai, il est possible, dans les deux mois, de déposer un recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent."

géoportail



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 1° 09′ 28″ E
Latitude : 47° 28′ 25″ N

Voici le nouveau Plan de battue avec le faisceau une ligne sur le côteau.

DC2614485AT 03/02/2026 Document Validé